

Procès-verbal de séance

Séance du 26 septembre 2011

L'an deux mille onze le vingt-six septembre, à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 septembre 2011, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain sur Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

PRESENTS : Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Jocelyne ARTERO, Philippe GIROD, Philippe GUICHARD, Frédéric MERLET, Mathilde MILLET, Nathalie MORTIER, Valérie N'GUYEN-VAN, Denis VUAILLAT	Nombres de membres :
EXCUSES :	En exercice : 11
ABSENTS :	Présents : 11
	Votants : 11

Valérie N'Guyen-Van est nommée secrétaire de séance

Introduction : accueil de Marie-Laure Durix, secrétaire qui remplacera Claudine Petit lors de son départ en retraite fin décembre 2011, et présentation individuelle de chaque élu.

Le conseil autorise le Maire, à l'unanimité, à ajouter un point à l'ordre du jour : proposition de convention avec France Telecom pour l'enfouissement des réseaux, hameau du Prenet.

Procès-verbal de séance du 08 août 2011 approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2011/09/22

Logements communaux – Loyer appartement salle des fêtes

Travaux en cours. Réception prévue fin octobre 2011.

Superficie du T4 : 70m² d'habitation + 50m² de dépendances.

Trois familles ont posé leur candidature en mairie.

Proposition du maire : définir une fourchette de loyer et fixer le montant définitif après visite en fin de travaux. Pour mémoire, loyers au-dessus de la mairie : 500€ le T3 et 300€ le T2.

Il faudra toutefois tenir compte des nuisances liées à l'utilisation de la salle des fêtes. De même, certains ménages remplissant les conditions d'attribution pourront être réorientés vers la SA Mont-Blanc.

Décision : loyer à définir entre 450 et 700€ hors charges (chauffage) et retenir le locataire parmi les postulants. Unanimité

Pour information

Problème de câblage France Telecom sur la «route de Foënens» : le maire a RDV avec Monsieur Capron, d'Orange, le 12 octobre à 14h00. Urgence signalée en raison de l'accroissement de la population et des besoins en téléphonie / internet.

Concernant cette liaison défectueuse et obsolète, le maire a exprimé le mécontentement des élus ainsi que leurs inquiétudes à France Télécom par courrier en date du 12 août 2011.

Délibération n° 2011/09/23

Acquisitions foncières – Consultation des Domaines

Projet d'acquisition de la propriété de Monsieur Gaston MERMET à l'étude depuis 2007. 1940m² situés en zone constructible + 9161m² en zone non constructible.

Nouvelle proposition sera faite au propriétaire actuel, après estimation par les services fiscaux.

Unanimité

Délibération n° 2011/09/24

Réfection de voirie – Estimation du coût des travaux

Du fait de sa dégradation lors des travaux de construction du collectif de la SA Mont-Blanc et de la hausse du nombre de véhicules empruntant cette voie, le «Chemin des Rogets» devra faire l'objet d'une remise en état, voire d'améliorations. De même, la mise en place d'une circulation à sens unique entraîne des désagréments pour certains riverains. Le maire propose donc de faire chiffrer également le coût des travaux permettant de mettre en service à la circulation la parcelle cadastrée B n° 2180, lieu-dit «Les Plattières».

Unanimité pour confier cette mission à un maître d'œuvre.

Délibération n° 2011/09/25

Urbanisme – Institution de la taxe d'aménagement

Exposé du maire : la Taxe Locale d'Équipement (4%) actuellement en vigueur sera remplacée au 1^{er} mars 2012 par la Taxe d'Aménagement. La commune ne disposant pas de POS ou PLU, il est nécessaire de délibérer.

Rappel de la loi SRU sur les obligations incombant à la commune en matière de viabilité et de la «non utilisation» de la Participation pour Voies et Réseaux.

Unanimité pour instituer la Taxe d'Aménagement au taux de 5%.

Information

Fiscalité – Majoration de la valeur locative de certains terrains constructibles

La valeur locative cadastrale de certains terrains constructibles situés dans les zones urbaines délimitées par une carte communale (...) peut être majorée, sur délibération du conseil municipal, d'une valeur forfaitaire comprise entre 0€ et 3€ par mètre carré.

Le maire liste les exclus de cette majoration et précise que la base qui pourrait être concernée n'est pas connue à ce jour.

Le conseil municipal n'appliquera pas cette mesure en 2012, la nécessité de forcer au déblocage de terrains constructibles n'étant aujourd'hui pas justifiée.

Délibérations n° 2011/09/26 – 2011/09/27

Fiscalité – Ajustement des abattements sur la taxe d'habitation

Le maire rappelle :

- les dispositions du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer des abattements sur la taxe d'habitation
- les taux des abattements obligatoires en vigueur
- les délibérations du 28 juin 1991 fixant les taux des abattements sur la commune
- les modifications apportées par la réforme de la fiscalité 2011, en particulier le transfert de la part du Département aux communes et EPCI

Il précise également les décisions prises par la Communauté de Communes de la Sémine pour l'année 2012.

Unanimité pour approuver les propositions faites ce jour par la commission «finances» :

- maintien de l'abattement spécial à la base de 15%

- maintien des abattements pour charges de familles de 15% et 20%
- création de l'abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides. Taux obligatoire de 10%
- diminution du taux de l'abattement général à la base de 15% à 7%

Tous ces éléments seront pris en compte lors de la réception des états d'imposition 2011 et lors du vote des taux des quatre taxes directes locales pour 2012.

Communication

Présentation du rapport d'activité 2010 de la Communauté de Communes de la Sémine.

Pour mémoire : *«en application de l'article L5211-39 du CGCT, le président d'un EPCI comprenant au moins une commune de 3.500 habitants ou plus, doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, au cours d'une séance durant laquelle les représentants de la commune au sein de l'EPCI sont entendus.»*

Délibération n° 2011/09/28

Enfouissement des réseaux – Signature d'une convention avec France Télécom

Lors de la dernière séance du conseil municipal, le projet de renforcement des réseaux «Route de Lapechère», «Grand Essert» et «Rue du Mont-Blanc» avait été validé pour une réalisation en 2012. L'enfouissement des équipements de communications électroniques restait à définir. Le devis établi pour la dissimulation de l'artère France Télécom s'élève à :

- 7.445,50€ au titre des équipements, dont 82% à la charge de France Télécom (6.105,31€) et 18% à charge de la collectivité (1.340,19€)
- 102.319€ au titre du Génie Civil, dont 10.747€ à charge de France Télécom et 91.572€ à charge de la collectivité

Le conseil municipal donne son accord à la réalisation de ces travaux. Les lignes budgétaires seront provisionnées au moment de l'élaboration du budget 2012.

Questions diverses et informations

- V. N'Guyen-Van demande au maire de faire le point sur l'état d'avancement des travaux de construction du collectif de la SA Mont-Blanc. Façades en cours de finition, réunion sur les raccordements aux réseaux mercredi 4 octobre matin.
- Agenda :
- mardi 4 octobre à 19h00, salle des fêtes : réunion publique d'information sur les travaux de renforcement des réseaux + assainissement
- mercredi 30 novembre à 18h30, salle des fêtes : réunion de comité du SIESS. Saint-Germain étant commune d'accueil, tous les conseillers sont conviés.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 22h15

Le Maire
Alain Lambert

